Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	Paris, pointis amont ile aux cygnes	Rivière	Suresnes	5,690	5,910	Paris

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus fin juillet - début août 2020

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
2261	2020-RBS-PK 5.800 *20E055982-004*	Non	Non	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 22 avril 2020.

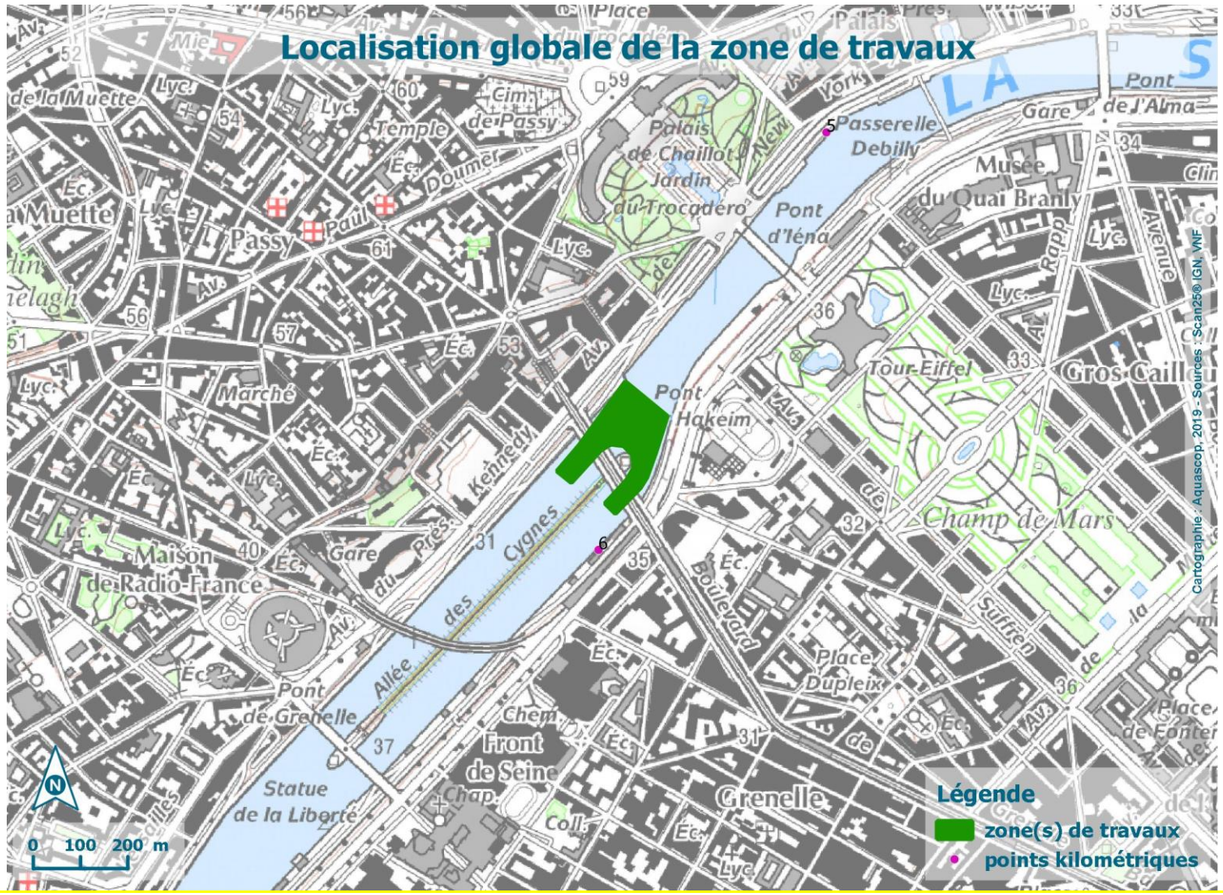

Localisation exacte des travaux – cartographie

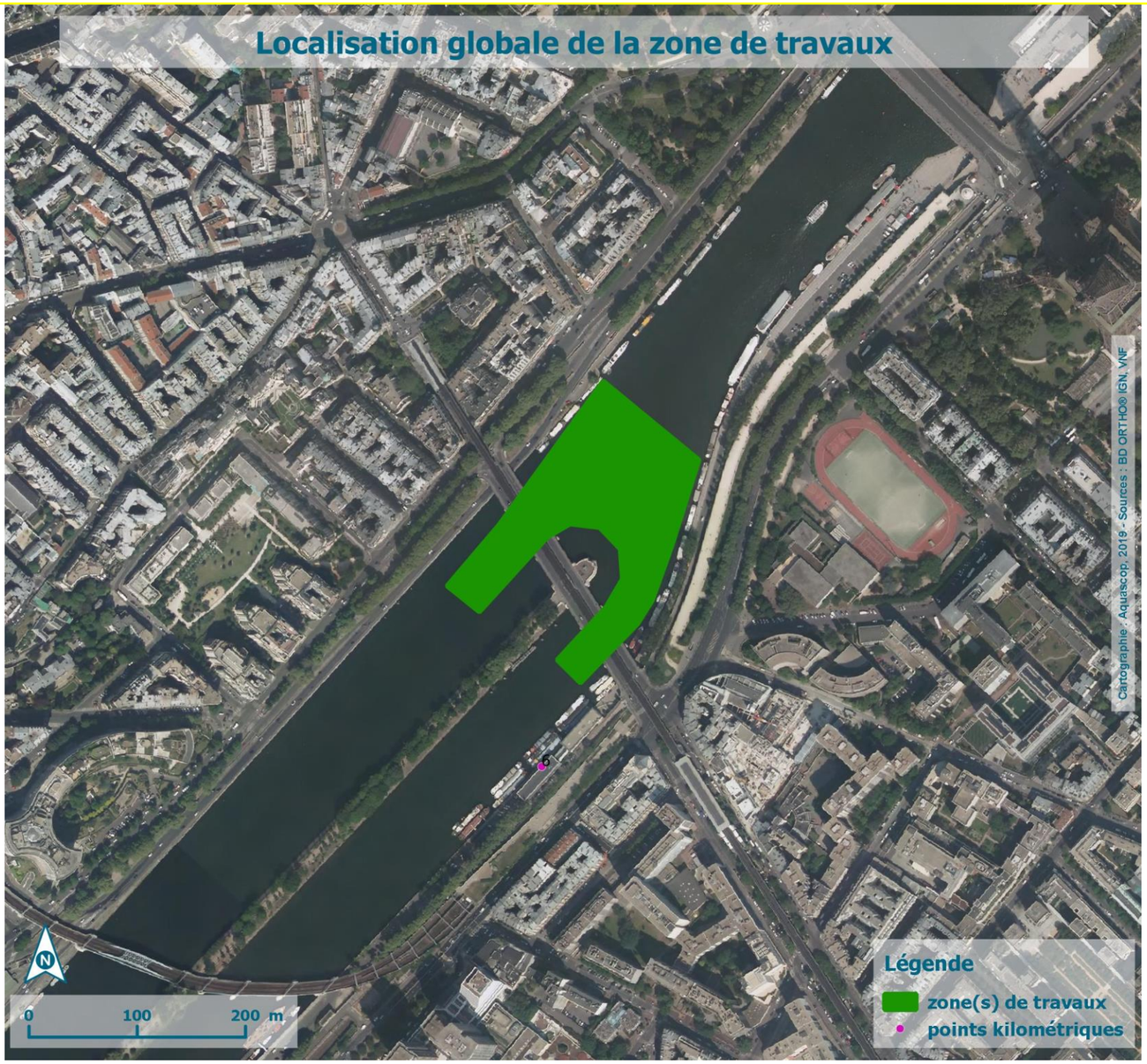

Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	x
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
	◦ Annexe : rigole, fossé	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	x
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : ☐
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : ☐
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : ☐

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR155A	la Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent du Ru d'Enghien (inclus)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03081458 - La Seine à Paris 15ème 1), environ 300 m en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2011.
Une station de pêche est située sur la Seine (03082000 - La Seine à Suresnes 2), environ 10,5 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2017.
Les espèces principales sont le gardon, la perche commune et le chevesne. Les espèces secondaires sont le goujon, la vandoise et l'anguille.
2 stations de suivi d'alevins sont présentes en aval de la zone de travaux (4 km) (Département des Hauts-de-Seine, suivi de l'état hydrobiologique de la Seine, pêches aux alevins, données 2009-2017). Les dernières données datent de 2017.

Type de berges :

Les berges sont artificielles dans le secteur et elles sont principalement constituées de matériaux jointifs (enrochement lié ou perré maçonné) (atlas schéma environnemental des berges d'Ile-de-France - IAU - 2012).

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'avant-projet d'arrêté relatif aux frayères des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (10/11/2011) indique la présence de frayères dans la Seine sur l'ensemble du département de Paris pour les espèces de la liste 1 (chabot, vandoise).
Des juvéniles de bouvière, brochet, chabot, loche franche et vandoise ont été recensés dans la Seine (suivi hydrobiologique Département des Hauts-de-Seine). Des frayères potentielles à chabot et brochet ont été recensées à moins de 1 km en amont et aval du site (GéoIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).
Dans la zone de travaux, il est difficile de statuer sur la présence de frayères pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges apparait défavorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Paris, pointis amont ile aux cygnes	Écologie	ZPS *(Zone de protection spéciale)*	Non	
		ZNIEFF 2 *(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)*	Non	
		ZNIEFF 1 *(Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)*	Non	
		ZICO *(Zone importante pour la conservation des oiseaux)*	Non	
		SIC *(Site d'intérêt communautaire)*	Non	
		APB *(Arrêtés de protection de biotope)*	Non	
		Ramsar *(zone humide d'importance internationale)*	Non	
		RNCFS *(Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)*	Non	
		CEN *(conservatoire d'espaces naturels)*	Non	
		CDL *(Conservatoire du Littoral)*	Non	
		PN *(Parc national)*	Non	
		PNR *(Parc naturel régional)*	Non	
		RNN *(réserve naturelle nationale)*	Non	
		RNR *(réserve naturelle régionale)*	Non	
		RB *(réserve de biosphère)*	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Oui	Ensemble urbain à Paris
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Ide mélanote, vandoise, bouvière et anguille, chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction) ont été recensé à la station du 15ème et à celle de Suresnes.
Bouvière, brochet, chabot, loche franche et vandoise ont été recensés à la station de suivi hydrobiologique du département des Hauts-de-Seine (2016, 2017).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Paris, pointis amont ile aux cygnes	non	possible	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence possible d'espèces de poissons protégées et/ou menacées. Le site est inclus dans 1 site d'intérêt patrimonial (site inscrit).

Concernant la proximité du site inscrit (Ensemble urbain à Paris), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront dragués depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel

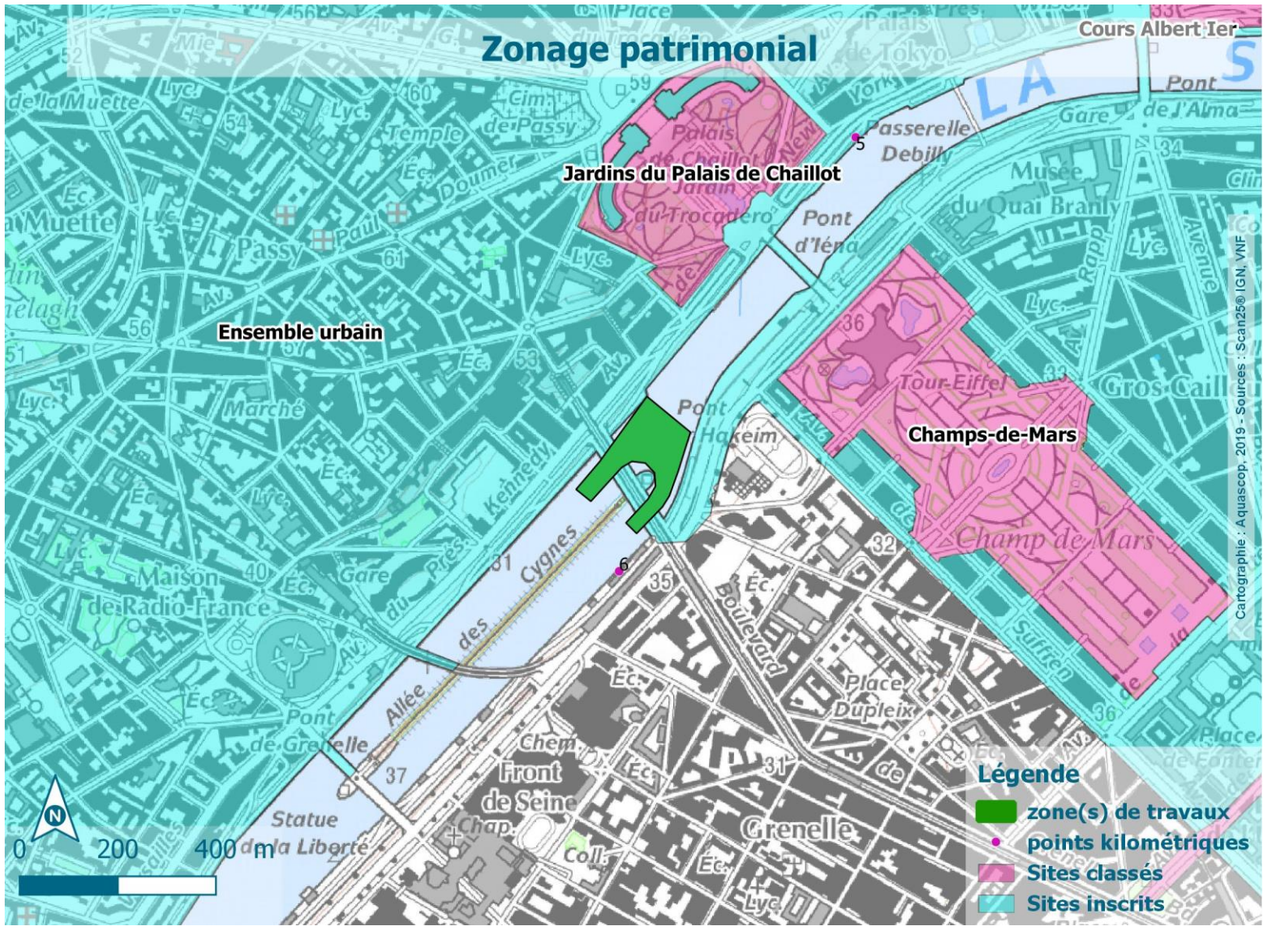

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m³)
Valorisation	
- Aménagements paysagers	
- Renforcements de berges	
- Tri granulométrique puis valorisation BTP	2261
- Comblement de ballastière	
- Compostage	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.